



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Par sa résolution 1568 (2004) du 22 octobre 2004, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 15 juin 2005, approuvé les recommandations concernant la modification du concept d'opérations et des effectifs de la Force, et s'est félicité de mon intention de procéder à un nouvel examen de ces opérations avant le prochain renouvellement du mandat. Le présent rapport, qui couvre la période du 25 septembre 2004 au 20 mai 2005, relate les activités menées par la Force en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, du 4 mars 1964, et des résolutions ultérieures du Conseil.

2. Le rapport présente les constatations de l'évaluation de la Force réalisée par une équipe d'évaluation commune de la Force et du Siège, dirigée par mon Représentant spécial, M. Zbigniew Wlosowicz et par le Directeur par intérim de la Division Europe et Amérique latine du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix, M. Wolfgang Weisbrod-Weber. L'équipe commune a étudié la restructuration de la Force et l'application de son nouveau concept d'opérations ainsi que l'évolution sur le terrain de la situation dans laquelle la Force doit opérer. L'équipe s'est rendue à Chypre du 6 au 11 mai et a recherché et recueilli les vues de la partie chypriote grecque et de la partie chypriote turque, a consulté les représentants de la communauté diplomatique et d'organismes des Nations Unies et s'est entretenue avec le représentant de la Commission européenne.

3. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre demeure dirigée par mon Représentant spécial et chef de mission, M. Zbigniew Wlosowicz, secondé par le général de division Hebert Figoli (Uruguay), commandant de la Force. Les effectifs militaires sont actuellement de 869, tous grades confondus. Les effectifs de police sont actuellement de 52 (voir annexe).

II. Aperçu général

4. La situation d'ensemble à Chypre est restée stable, mais les contacts officiels entre les dirigeants de la partie chypriote grecque et de la partie chypriote turque, qui avaient cessé après les référendums d'avril 2004, n'ont pas repris et il n'y a



guère d'indice d'une amélioration de leurs relations. Des entretiens réguliers, lors de réunions mensuelles, entre les dirigeants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs, sous l'égide de l'ambassade de Slovaquie, à l'ancien hôtel Ledra Palace, mettent en évidence les divergences de vues sur des aspects fondamentaux du problème de Chypre. Des réunions distinctes entre le chef du Parti républicain turc (CTP, membre de la coalition au pouvoir au nord) et le chef du Parti progressiste des travailleurs (AKEL, membre de la coalition au pouvoir au sud) et le chef du Parti chypriote grec du rassemblement démocratique (DISY, principal parti d'opposition) n'ont permis pratiquement aucun progrès tangible, en dehors de déclarations générales de soutien à l'idée d'un règlement équitable.

5. M. Mehmet Ali Talat, élu lors du scrutin d'avril 2005, est le dirigeant incontesté de la communauté chypriote turque. Le scrutin a à nouveau démontré la volonté de la communauté chypriote turque de parvenir à un règlement pacifique de la question de Chypre.

6. Durant la période considérée, il n'y a pas eu de modifications notables de la position des partis au sujet de ma mission de bons offices. L'équipe dirigeante chypriote turque et le Gouvernement turc ont appelé à une reprise des pourparlers et à une solution fondée sur le « Règlement global du problème de Chypre », approuvé par la partie chypriote turque mais rejeté par la partie chypriote grecque lors des référendums d'avril 2004. Le 9 mai, à Moscou, j'ai eu la possibilité de m'entretenir sans formalité avec le Président Papadopoulos et avec le Premier Ministre turc. Après ces contacts, une délégation chypriote grecque est arrivée à New York le 16 mai pour des conversations préliminaires sur la possibilité de reprendre les négociations. Ces consultations étaient en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

7. Le 17 décembre 2004, l'Union européenne a proposé à la Turquie d'amorcer le 3 octobre 2005 les pourparlers en vue de l'accession de ce pays à l'Union. Cette offre implique l'obligation, pour la Turquie, d'élargir aux 10 nouveaux États membres de l'Union européenne, donc à Chypre, l'accord portant union douanière.

8. Dans l'île, les avantages de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne deviennent manifestes. Cependant, dans le domaine de la propriété foncière, elle a entraîné la multiplication de procès et de relations acrimonieuses. Déjà, la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, est saisie de centaines de demandes de réparations, émanant de Chypriotes grecs, contre la Turquie, pour la perte de biens-fonds dans le nord de l'île. En outre, en 2005, les Chypriotes grecs ont pris contact avec des tribunaux de la partie sud de l'île, pour leur demander de lancer des mandats d'arrêt européens contre les étrangers qui achèteraient ou vendraient des propriétés appartenant à des Chypriotes grecs et situées au nord. À ce sujet, les autorités chypriotes turques ont annoncé qu'elles arrêteraient et mettraient en détention toute personne venue signifier une assignation à comparaître. La perspective d'une augmentation du nombre de procès ayant un caractère foncier, dans les deux parties de l'île, constitue une menace grave pour les relations personnelles entre les Chypriotes et compromet le processus de réconciliation. La propriété foncière demeure une question très épineuse, dans les deux parties de l'île, et on estime de façon générale que seul un règlement global du problème de Chypre permettrait de résoudre définitivement ce problème.

9. Le Comité des personnes disparues a repris ses travaux le 31 août 2004. Durant trois missions de la fondation britannique « Inforce » qui se consacre à la

médecine légale, organisées en octobre 2004, en janvier et en mai 2005, les modalités d'un programme d'exhumations et d'identification ont été examinées. À la demande du Comité des personnes disparues, la Fondation « Inforce » a réalisé entre le 5 et le 12 janvier 2005 un examen des sites concernés. Cependant, des dispositions essentielles du mandat de 1981 du Comité des personnes disparues et de l'accord du 31 juillet 1997 ne sont toujours pas appliquées.

III. Activités de la Force

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

10. La situation d'ensemble sur le plan de la sécurité militaire dans l'île reste stable. Les deux parties se sont abstenues de manœuvres militaires majeures, et les parades militaires ont été limitées au minimum. Il n'y a pas d'indice d'une augmentation des dépenses consacrées à la défense, ou d'indication de l'achat de matériel important; le budget de la défense, au sud, a diminué. La relève des troupes turques et le déplacement de leur matériel n'impliquent pas un renforcement de leurs effectifs. Mais les Chypriotes grecs continuent à percevoir comme une menace les effectifs turcs et la nature de leur matériel.

11. La situation le long de la ligne du cessez-le-feu demeure calme. Depuis l'application du nouveau concept d'opérations en février 2005, le nombre d'incidents a à nouveau diminué, mais il y a eu une augmentation du nombre d'incidents dans quelques localités sensibles. Le nombre moyen d'incidents, par mois, entre novembre 2004 et janvier 2005 était de 85, contre une moyenne mensuelle de 75 entre février et avril 2005. À deux exceptions près – quand un soldat de la Garde nationale a tiré, au moyen d'un fusil à air comprimé sur un soldat des forces turques, et lors d'un exercice de faible envergure, mais ressemblant à une provocation, par les forces turques ou Forces de sécurité chypriotes turques le long de la ligne de cessez-le-feu, à Nicosie – les incidents ont tous été d'importance mineure et ne constituaient pas une menace pour la sécurité. Dans l'ensemble, les forces en présence ont manifesté un souci de coopération et de retenue.

12. La majorité des incidents a eu lieu dans les zones où les forces en présence sont très proches l'une de l'autre, en particulier dans l'agglomération de Nicosie. En décembre 2004, la Force a proposé à la Garde nationale et aux forces turques de se retirer sur des positions bien choisies, à proximité immédiate. Cette proposition a été rejetée par les deux parties, mais la Force continue ses efforts dans ce sens.

13. Le nombre de violations aériennes a diminué, de 67 lors de la dernière période considérée, à 30 seulement; 18 ont été le fait d'appareils turcs, 3 d'appareils militaires de la Garde nationale et 2 d'hélicoptères de la police chypriote, et 7 autres étant d'origine inconnue.

14. Le déminage des mines posées par la Garde nationale dans la zone tampon a commencé le 18 novembre 2004. Depuis, ce sont plus de 250 000 mètres carrés qui ont été déminés, et plus de 400 mines antipersonnel et environ 900 mines antichars ont été neutralisées, et détruites dans des sites préparés à cet effet, dans la zone protégée par les Nations Unies. On constate aussi des progrès dans les négociations que mène la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au

sujet des dispositions à prendre pour la neutralisation des mines posées par les forces turques, mais on n'est pas encore parvenu à un accord intégral à ce sujet.

15. Le 19 mai 2005, la partie chypriote turque a levé les restrictions imposées à la Force en juillet 2000 par les forces turques ou les forces de sécurité chypriotes turques. Cela permettra à la Force de reconstituer son potentiel opérationnel dans la zone tampon et aux alentours. Cependant la violation du statu quo militaire à Strovolia persiste. En outre, les Nations Unies continuent à tenir le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha.

16. Au 7 février 2005, la composante militaire de la Force avait parachevé la réduction de ses effectifs et commencé à appliquer le concept d'opérations révisé. L'effectif de la Force à cette date, était d'environ 875 militaires, dont 15 officiers toujours nécessaires pour accomplir les fonctions civiles qui n'ont pas encore remises à la composante de police civile (voir par. 30 plus bas). Conformément au concept d'opérations révisé, la Force a réduit le nombre de sites opérationnels, le nombre de camps passant de 12 à 4, celui de postes permanents d'observation de 17 à 2, et celui des bases de patrouille de 21 à 9. La Force a augmenté la fréquence des patrouilles et prolongé leur durée afin de prévenir l'apparition de lacunes opérationnelles par suite de la fermeture des postes d'observation statique. Le nombre moyen de patrouilles avant février 2005 était de 50 par jour environ, mais ce nombre a augmenté à 200 par jour environ entre février et avril 2005.

17. Alors que la réduction d'ensemble du nombre d'incidents est certes un indicateur positif du fait que la réduction des effectifs et l'amendement du concept d'opérations n'a pas entraîné de détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, il subsiste des indices d'une certaine anxiété chez certains civils habitant la zone tampon, et de préoccupations, des deux côtés, suscitées par la réduction des positions statiques dans certains emplacements précis. La Force prend très au sérieux ces indications et en tiendra compte, autant que possible, dans la nouvelle structure qu'elle entend se donner. La Force prévoit aussi d'accroître le nombre de ses patrouilles aériennes et de faire un usage plus efficace des techniques de surveillance.

18. Les forces en présence ont réagi de façon constructive à l'introduction d'un groupe d'observateurs militaires et de liaison au sein de la Force. Douze officiers ont reçu une formation et ont été déployés en janvier 2005; ils ont commencé à s'occuper d'activités de liaison au niveau du régiment et d'organiser la médiation en cas d'incidents. Un second groupe de 16 officiers a également reçu une formation à cet effet et leur capacité opérationnelle sera bientôt pleinement atteinte. L'expérience acquise par ce nouveau type d'officiers est constructive, et ils ont utilement contribué à la mission en améliorant la circulation de l'information et le règlement des incidents. Cependant, le concept et le mode de fonctionnement demeurent neufs, et il faut un certain temps pour qu'ils démontrent pleinement leur intérêt potentiel.

19. L'équipe d'évaluation a constaté que le concept d'opérations, tel que modifié et rendu plus mobile, permet à la Force de maintenir le même niveau d'application du mandat avec les effectifs à présent réduits. L'introduction d'un nouveau groupe d'observateurs militaires et de liaison a permis de commencer à répondre comme il convient à la nécessité de mettre plus nettement l'accent sur les activités de liaison, d'observation et de médiation, plutôt que d'interposition en soi, ce pourquoi la Force conserve cependant certaines capacités. L'équipe d'évaluation s'est également

demandé si de nouvelles réductions des effectifs seraient possibles à ce stade mais a conclu que le nouveau concept d'opérations étant encore aux premières phases de son application, il faudrait plus de temps et acquérir une expérience plus grande pour mesurer tout son impact avant de prendre des décisions à ce sujet.

B. Contribution au rétablissement de l'ordre public et à un retour à des conditions normales

20. Au 20 mai 2005, on avait dénombré, aux quatre points de passage ouverts depuis le printemps 2003, plus de 7 millions de passages de Chypriotes grecs vers le nord et de Chypriotes turcs vers le sud; le nombre d'incidents a été remarquablement faible. L'ouverture de points de passages supplémentaires à Zodhia/Bostanci, dans l'ouest de Nicosie, et à la rue Ledra, dans la vieille ville de Nicosie, a été retardée car il a fallu s'assurer du déminage complet des zones en question, et tenir compte de la difficulté d'organiser une coopération sur les questions pratiques. Cependant, ce passage de Zodhia/Bostanci devrait ouvrir bientôt.

21. Alors que le mouvement des personnes a été régulier, le commerce à travers la zone tampon est resté limité par des difficultés techniques et politiques, de sorte que la valeur des marchandises échangées a été inférieure à 1 million de livres chypriotes (environ un million de dollars É.-U.) à travers la ligne de démarcation, depuis l'entrée en vigueur, l'an dernier, de la réglementation de l'Union européenne sur la ligne verte. En février 2005, le Conseil européen a décidé de porter à 135 euros la valeur maximale des effets personnels pouvant être passés, et a élargi la liste des effets personnels et des produits agricoles pouvant être transportés à travers la ligne de démarcation. La partie chypriote turque a de son côté adopté une mesure semblable concernant les effets personnels. La partie chypriote grecque a autorisé les autobus et les taxis immatriculés au nord et possédant les documents de circulation du sud à prendre en charge les touristes allant vers le nord, depuis les points d'entrée en territoire chypriote situés au sud; cependant, les voitures louées au nord ne peuvent se rendre au sud.

22. La Commission de l'Union européenne a recommandé d'accorder au nord une aide d'un montant de 259 millions d'euros, mais aucune décision n'a encore été prise pour l'appliquer. Alors que la partie chypriote grecque est favorable à cette aide, la partie chypriote turque ne l'accepte que si elle est assortie d'une recommandation de la Commission sur l'ouverture d'échanges directs entre le nord de l'île et l'Union européenne, ce à quoi la partie chypriote grecque continue à s'opposer.

23. Les contacts officiels entre les parties se ressentent d'une méfiance prononcée. Le 15 janvier 2005, trois membres d'une famille chypriote turque qui vivait au sud ont été tués, sur la route de Larnaca, dans la partie sud de l'île. Huit suspects ont été arrêtés au nord, alors que tous les éléments de preuve se trouvent au sud. Les efforts déployés par la Force pour aider les parties à poursuivre les suspects en justice se sont révélés vains et tous les suspects ont été libérés, au nord. Cette affaire illustre le nombre grandissant d'infractions qui exercent leurs effets à travers la ligne de cessez-le-feu, comme la contrebande, le trafic de drogues, l'immigration illégale et la traite des personnes. Ces problèmes ressortent implicitement de l'expansion des contacts intercommunautaires, qui, même s'ils sont constructifs, recèlent en eux des

possibilités de conséquences fâcheuses si l'actuel manque de coopération entre les parties devait persister.

24. L'absence persistante de contacts officiels entre les parties a accentué le rôle de la Force dans la promotion des contacts bicommunautaires. Alors que les habitants des deux parties de l'île peuvent se rencontrer librement depuis l'ouverture des points de passage en 2003, l'impartialité du lieu de rencontre qu'est le Ledra Palace et la caution onusienne sont considérées comme indispensables pour l'organisation de réunions humanitaires ou autres un peu délicates, notamment les rencontres des partis politiques du nord et du sud. Il est à espérer que, sous les auspices de la Force, les contacts s'intensifieront entre les parties, sans préjudice de leurs positions politiques respectives, sur les questions humanitaires et les questions voisines, de façon à susciter un climat de confiance et à aplanir les tensions. Durant la période considérée, la Force a rendu possibles 57 événements bicommunautaires, notamment ceux organisés par le Programme des Nations Unies pour le développement ou le Bureau des services d'appui au projet, qui ont réuni 2 500 Chypriotes grecs et turcs.

25. L'appui de la Force à des projets conçus pour maximiser les possibilités d'utilisations civiles de la zone tampon s'est poursuivi. La Force a facilité des projets d'équipement, des ouvrages agricoles et des activités à caractère écologique, notamment la construction d'un entrepôt de bouteilles de gaz dans la zone tampon, dans le secteur 2, la construction d'un garage et d'un entrepôt près de Dherynia, l'extension d'écuries sur le plateau de Pyla, l'entretien d'un tronçon de la route entre Mammari et Dhenia, le nettoyage du lit du Klimos et des ouvrages de consolidation des sols et de fonçage de puits, notamment. La restauration d'un château vénitien du XIV^e siècle dans le village de Pyla, un village mixte de la zone tampon, qui a été facilitée par la Force et financée par l'Union européenne, a été achevée en décembre 2004. La Force a cherché et obtenu un accord entre les associations de joueurs de football du village pour la relance d'une équipe mixte de jeunes footballeurs, qui avait été dissoute en 1968.

26. La Force a continué à s'acquitter des tâches humanitaires que lui donne son mandat au profit des 404 Chypriotes grecs et 149 Maronites qui vivent dans la partie nord de l'île. À la fin de novembre 2004, la Force a pris des dispositions pour qu'une icône soit transportée du sud de l'île au nord, pour un office dans le monastère d'Apostolos Andreas (Saint André). En outre, grâce à la médiation de la Force, l'installation d'un second prêtre dans les Karpas a été autorisée. Au printemps 2005, la Force a obtenu de la partie chypriote turque la permission de compléter le corps enseignant des établissements scolaires élémentaires et secondaires chypriotes grecs de Rizokarposao.

27. En mars 2005, la partie chypriote grecque s'est engagée auprès de la Force à ouvrir, au sud, un établissement d'enseignement secondaire en turc. La Force a offert ses bons offices aux parties pour régler les questions pratiques. Au sud, elle a également aidé les Chypriotes turcs à obtenir des documents d'identité, des logements, des prestations sociales, des soins médicaux, des emplois et des moyens d'éducation.

28. Comme il n'existe pas à la Force actuellement de bureau politique, la composante « affaires civiles » demeure chargée d'aider le Conseiller principal et le Chef de la mission lors des négociations politiques ou relatives aux affaires civiles avec les parties, et pour l'analyse politique et l'établissement de rapports.

29. La nécessité d'une aide de la Force, dans des incidents impliquant des Chypriotes grecs ou turcs dans l'autre partie de l'île, a augmenté. Les policiers civils et les fonctionnaires chargés des affaires civiles de la Force ont suivi plus de 60 affaires où des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs ont été impliqués dans des passages non autorisés de la ligne de démarcation, la prise non autorisée de photographies, des infractions au Code de la route, des accidents, des cambriolages, des voies de fait, la possession illégale d'armes à feu et du trafic de drogue. La partie chypriote grecque a entamé des poursuites contre des Chypriotes turcs dans 10 affaires, tandis que la partie chypriote turque l'a fait contre des Chypriotes grecs dans 8 autres affaires. Des policiers civils de la Force se sont rendus auprès de Chypriotes turcs détenus au sud et de Chypriotes grecs détenus au nord, et ont suivi les audiences et les jugements. Durant la même période, les policiers civils de la Force ont aidé à organiser 11 visites dans des prisons pour des parents de Chypriotes grecs détenus au sud et 14 évacuations sanitaires du nord au sud.

30. En raison des retards mis à déployer les officiers de police civile supplémentaires, les équipes chargées des affaires civiles, dans chaque secteur, ont continué à être composées de militaires. Cependant, pour préparer le transfert des affaires civiles de chacun des deux secteurs à une composante de police civile, un policier civil a été adjoint aux équipes militaires dans les secteurs, pour observer la préparation de la transition. Des officiers de police civile ont également commencé à coordonner les patrouilles avec les militaires le long de la zone tampon. Le nombre de patrouilles a augmenté, passant de 1 520 entre novembre 2004 et janvier 2005 à 2 180 entre février et avril 2005. Un officier de police civile a également été attaché à la salle des opérations militaires du secteur 2 qui organise notamment les activités liées au point de passage de Ledra. Depuis mars 2005, des policiers civils se chargent de visites humanitaires hebdomadaires au bureau de liaison de la Force à Limassol, ainsi que des visites auprès de Chypriotes grecs dans le Karpas et les villages maronites du nord, et dans le quartier chypriote turc de Paphos, au sud. Le poste de liaison de la Force au village chypriote grec de Leonarisso, dans le Karpas, continue d'être occupé par un militaire mais des policiers civils devraient le remplacer en septembre 2005, ce qui devrait permettre de renforcer les relations avec leurs homologues dans ce village.

31. Les tâches de police civile devraient se multiplier avec l'ouverture prévue de points de passage supplémentaires, en particulier celui de Zodia/Bostanci, où la police civile de la Force devra patrouiller le long de la route traversant la zone tampon, puisque aucune des deux parties n'exerce sa juridiction au-delà de sa propre ligne de cessez-le-feu. En outre, comme on l'a mentionné plus haut (voir par. 23), on observe une augmentation de la délinquance le long de la ligne de cessez-le-feu, ce qui relève principalement de la responsabilité des deux parties, mais accroîtra encore la charge de travail de la police civile de la Force.

32. L'équipe d'évaluation a constaté que les tâches de la police civile et des affaires civiles ont continué à augmenter par leur nombre et par leur complexité, et que les deux parties demandent plus fréquemment leur assistance. Il est donc important que les États Membres détachent des policiers supplémentaires pour renforcer les effectifs actuels de la police civile de la Force, qui devrait atteindre le chiffre autorisé de 69.

IV. Aspects financiers

33. Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport (voir S/2004/756), l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/301 du 18 juin 2004, a ouvert un crédit de 51,9 millions de dollars au titre du fonctionnement de la Force pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, dont 2,2 millions de dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force. À cet égard, je suis reconnaissant au Gouvernement chypriote de sa contribution volontaire équivalant au tiers des dépenses de la Force, soit 16,4 millions de dollars, et au Gouvernement grec de sa contribution volontaire d'un montant de 6,5 millions de dollars. D'autres pays et organisations voudront peut-être également apporter des contributions volontaires, afin de réduire la part des dépenses de la Force couverte par des contributions mises en recouvrement.

34. L'Assemblée générale examinera le budget à prévoir pour le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, qui se monte à 44,3 millions de dollars, et elle se prononcera bientôt à ce sujet.

35. Au 30 avril 2005, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force pour la période du 16 juin 1993 au 15 juin 2005 s'élevait à 14,1 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 milliards 218,8 millions de dollars.

V. Observations

36. La situation à Chypre est calme, mais en l'absence de processus politique viable, la méfiance persiste entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs; le dispositif militaire est toujours perçu comme une menace. Dans cette situation, je demeure convaincu que la présence de la Force demeure nécessaire pour surveiller le cessez-le-feu et pour réunir des conditions favorables à un règlement global du problème de Chypre. L'examen mené en application de la résolution 1568 (2004) a amené à constater que cette façon de voir était partagée par les deux parties, ainsi que par les puissances garantes et les autres parties intéressées.

37. La Force peut compter sur la coopération des deux parties et, à ce sujet, je note avec satisfaction que la partie chypriote turque a levé toutes les restrictions qu'elle imposait aux déplacements du personnel de la Force.

38. Comme l'équipe d'évaluation, je suis convaincu que la restructuration de la Force et la modification du concept d'opérations permettront à la Force de remplir son mandat de façon efficace. Cependant, les retards intervenus dans le recrutement et le déploiement du personnel ont empêché de tirer pleinement parti du potentiel du nouveau concept d'opérations. Avec le renforcement de la composante « affaires civiles » et « police civile », la mobilité accrue de la composante militaire et l'inclusion d'un groupe de liaison et d'observation militaire, la Force est dans la bonne voie. Cependant, il reste à évaluer l'impact réel des changements en cours et la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements. La composante de police civile doit compléter ses effectifs d'urgence, et je remercie les États Membres qui ont promis leur concours en annonçant la venue de policiers supplémentaires. Dans cette attente, la Force devra conserver les 15 militaires supplémentaires (s'ajoutant aux effectifs autorisés de 860) qui se consacrent actuellement à des affaires civiles.

39. Je recommande donc au Conseil de sécurité de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre d'une nouvelle période de six mois commençant le 16 juin 2005 et s'achevant le 15 décembre 2005, avec les effectifs actuellement autorisés et selon le concept d'opérations actuellement retenu. Pendant ce temps, nous continuerons à examiner de près les opérations de la Force, et si des changements majeurs sont justifiés, je reviendrai devant le Conseil.

40. Je ne suis pas convaincu que le moment soit venu de désigner, pour l'exercice de mes bons offices, une personne qui s'y consacrerait à plein temps. Le Chef de la mission de la Force continuera d'être mon Représentant spécial sur le terrain, pour nouer des contacts au plus haut niveau avec les deux parties et les autres acteurs importants. Cependant, j'ai l'intention de dépêcher, à l'occasion, un haut fonctionnaire du Secrétariat, qui se rendra à Chypre, en Grèce et en Turquie pour évaluer la situation sur le terrain à la lumière des faits politiques récents.

41. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à M. Zbigniew Wlosowicz, mon Représentant spécial et Chef de mission à Chypre, au commandant de la Force, le général de brigade Figoli, et aux hommes et femmes qui font partie de la Mission, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que leur a confiées le Conseil de sécurité.

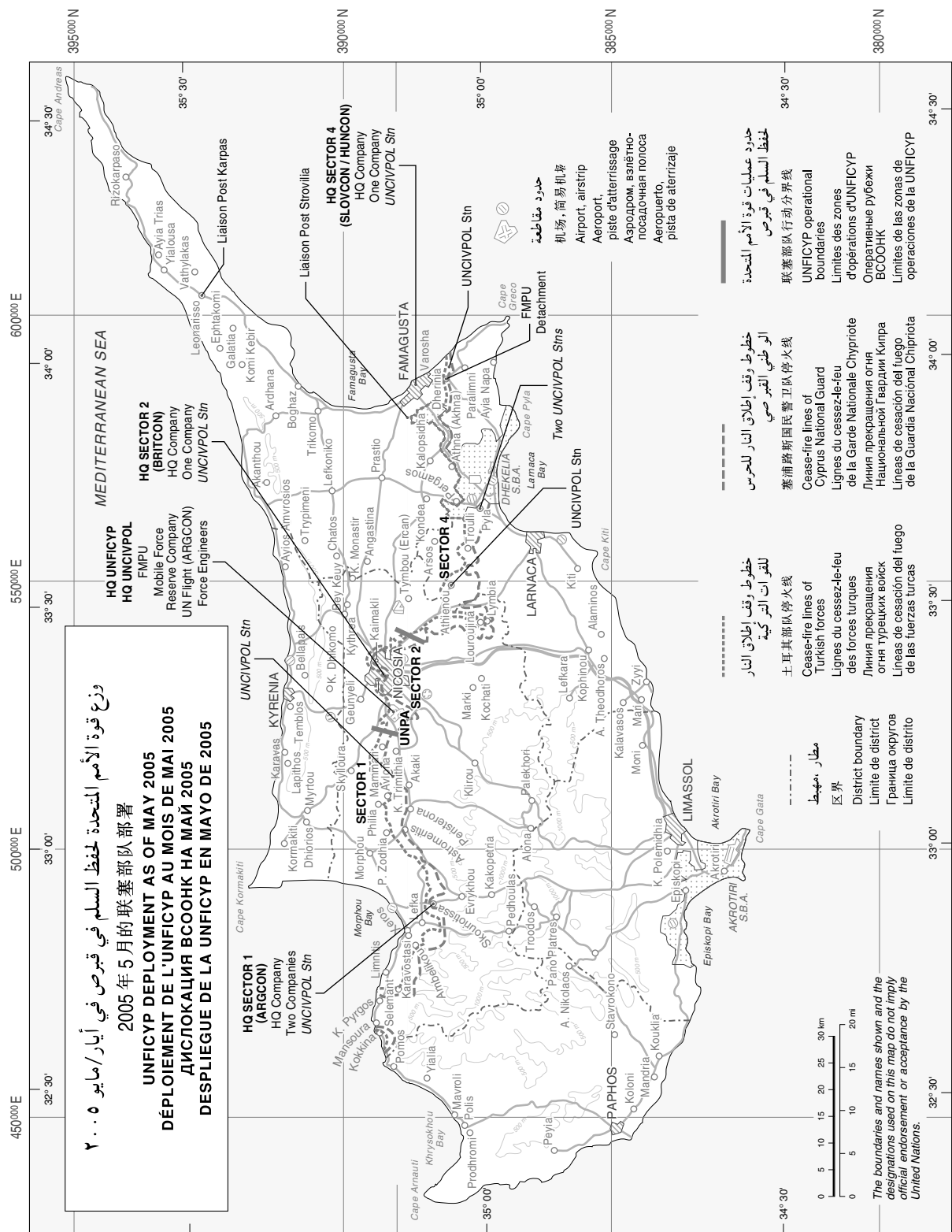
Annexe

Pays fournissant des contingents et des effectifs de police civile (20 mai 2005)

<i>Pays</i>	<i>Contingent</i>
Argentine ^a	295
Autriche	4
Canada	1
Croatie	2
Finlande	2
Hongrie	84
Irlande	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.	278
Slovaquie	202
Total	869

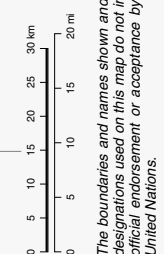
^a Le contingent argentin comprend des soldats bolivien (1), brésilien (1) chiliens (15), paraguayens (16), péruviens (14) et uruguayens (2).

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>
Australie	15
Croatie	2
Inde	11
Irlande	18
Pays-Bas	6
Total	52



وضع قوة الأمم المتحدة لحفظ السلام في قبرص في أيار/مايو ٢٠٠٥
 UNFICYP DEPLOYMENT AS OF MAY 2005
 DÉPLOIEMENT DE L'UNFICYP AU MOIS DE MAI 2005
 ДИСЛОКАЦИЯ ВСОООНК НА МАЙ 2005
 DESPLIEGUE DE LA UNFICYP EN MAYO DE 2005

- خطوط وقف إطلاق النار**
 Cease-fire lines of Turkish forces
 Lignes du cessez-le-feu des forces turques
 Линия прекращения огня турецких войск
 Líneas de cesación del fuego de las fuerzas turcas
- خطوط وقف إطلاق النار للحرس الوطني القبرصي**
 Cease-fire lines of Cyprus National Guard
 Lignes du cessez-le-feu de la Garde Nationale Chypriote
 Линия прекращения огня Национальной Гвардии Кипра
 Líneas de cesación del fuego de la Guardia Nacional Chipriota
- مطار مهبوط**
 区界
 District boundary
 Limite de district
 Граница округов
 Limite de distrito
- حُدود عمليات قوة الأمم لحفظ السلام في قبرص**
 UNFICYP operational boundaries
 Limites des zones d'opérations d'UNFICYP
 Оперативные рубежи ВСОООНК
 Límites de las zonas de operaciones de la UNFICYP
- حُدود مطار مهبوط**
 Airport, airstrip
 piste d'atterrissage
 Аэродром, взлётно-посадочная полоса
 Aeropuerto, pista de aterrizaje



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.